

Parti vert du Nouveau-Brunswick Plateforme électorale 2010

C'est la prochaine génération qui compte.

www.greenpartynb.ca



Parti Vert du Nouveau-Brunswick
403 rue Regent, Suite 201
Case Postale 3723, Station B
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3A 5L8

<http://partivertnb.ca/>

Courriel : info@greenpartynb.ca
Téléphone : (506) 447-8499
1-888-662-VOTE (8683)
Fax: (506) 447-8489

Autorisé par Carolyn O'Rourke, l'agent principal du Parti Vert NB Green Party

C'est la prochaine génération qui compte.

Au moment où nous abordons la deuxième décennie du 21^e siècle, le Nouveau-Brunswick fait face à des défis sans précédent. Jamais encore la nécessité de réconcilier nos relations personnelles et notre relation avec la Terre n'a été aussi urgente. Et jamais encore les occasions de changer de direction dans nos politiques, notre économie et nos collectivités n'ont été aussi apparentes.

Le Parti vert a été formé en réaction à ces défis et s'est positionné pour saisir toutes les occasions qui se présentent. Nous considérons honnêtement la réalité du Nouveau-Brunswick bien en face. Nous ne sommes pas enlisés dans le passé, et nous ne croyons pas qu'il faille toujours tenter la même chose en espérant des résultats différents. Nous ne sommes pas non plus des idéalistes rêveurs proposant d'idées qui ne fonctionneraient pas dans la société d'aujourd'hui.

Dans le monde entier, les gens épousent de nouvelles idées et de nouvelles façons d'agir pour résoudre les problèmes croissants d'injustice économique, d'insécurité, d'effondrement écologique et de changements climatiques. Le Nouveau-Brunswick ne doit pas être laissé de côté. Notre province peut tirer avantage de ses talents, de ses valeurs et de ses facultés d'adaptation. Le Parti vert offre l'orientation politique nécessaire pour que des changements surviennent.

Le Parti vert peut introduire le Nouveau-Brunswick au 21^e siècle. Notre vision en est une de viabilité, elle comporte des collectivités où l'on trouve des milieux satisfaisants pour tous, et une économie qui travaille pour et non contre la Terre et qui tient compte de l'héritage que nous laissons à nos petits-enfants.

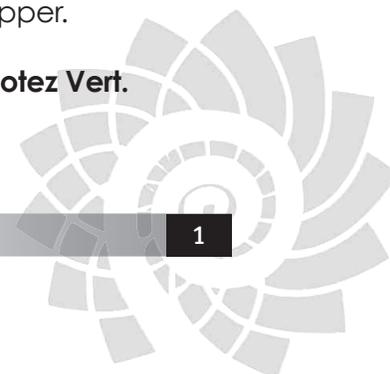
Dans un Nouveau-Brunswick viable, plusieurs choses seront différentes de ce que nous voyons aujourd'hui : les collectivités dans lesquelles nous vivons seront différentes; la façon dont notre nourriture est produite et les endroits d'où elle provient ne seront plus les mêmes; nous n'adopterons plus les mêmes façons de soigner les plus vulnérables d'entre nous; nous ne nous déplacerons plus de la même façon et nous ne nous chaufferons plus de la même manière; les moyens d'existence seront plus satisfaisants et nos activités de loisir seront aussi différentes.

Au cœur de cette vision réside le rôle que les citoyens joueront pour nous y emmener. Une participation active et significative dans la reconstruction de la démocratie sera la pierre angulaire de la transition vers un avenir viable.

Cette plateforme électorale, la première de notre parti, décrit cette vision et les domaines dans lesquels interviendrait un gouvernement Vert pour l'actualiser. La caractéristique qui distingue le Parti vert est l'importance qu'il accorde à l'avenir et à l'héritage que nous laissons à nos enfants. Nous croyons que nous modelons notre avenir avec les choix que nous prenons aujourd'hui.

Si nous voulons un avenir viable et salubre pour nos enfants, alors il faut commencer par nous diriger dans cette direction. Autrement, notre avenir va nous échapper.

Le premier geste à poser est le 27 septembre. Choisissez votre avenir. Votez Vert.



La genèse de notre plateforme

Contrairement aux autres partis qui ne s'inquiètent que des sondages et des premières pages, la politique des Verts est fondée sur un ensemble de principes qui définissent ce que nous sommes et ce que nous représentons.

Notre Charte des principes a été adoptée par nos membres lors de notre congrès de fondation en novembre 2008. Vous pouvez lire cette Charte au complet sur notre site Web au www.greenpartynb.ca. Nos six principes sont les suivants :

- Vivre selon nos moyens écologiques.
- Autosuffisance locale.
- Justice sociale et équité.
- Démocratie participative.
- Autodétermination et citoyenneté.
- Non-violence.

Durant la dernière année, nous avons organisé trois réunions des membres pour discuter et adopter des politiques relatives à chacun de ces principes. Le document complet de nos politiques est affiché sur notre site Web.

Cette plateforme électorale provient directement des politiques approuvées par les membres. Elle comprend les premiers éléments qu'un gouvernement Vert prendrait en considération pour placer le Nouveau-Brunswick sur le sentier de la viabilité. Alors que d'autres considèrent notre petite population et notre petite économie comme des faiblesses, nous sommes d'avis que c'est précisément parce que nous sommes petits que nous avons le potentiel de réaliser de réels changements. Plus le bateau est grand, plus il est difficile de faire demi-tour.

La construction d'avenir viable doit reposer sur une participation active de tous les Néobrunswickois. La contribution du parti Vert est le porte-parole politique de cet avenir. Participez avec nous à la réalisation de cette tâche essentielle.

Thèmes de la plateforme électorale et points saillants

Une véritable démocratie : nous allons mettre un terme à la concentration des médias et rendre tous les députés plus responsables. Désormais, chaque vote comptera avec une représentation proportionnelle. Page 4

Les personnes et les familles d'abord : nous allons investir directement en éducation, en allègement de la dette des étudiants, en centres de santé communautaire, en soins de santé pour les aînés et au financement de condition de vie digne pour tous. Page 6

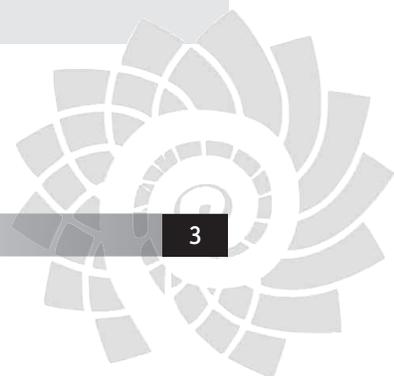
Des collectivités autonomes : nous allons accorder aux collectivités plus de contrôle sur leurs ressources naturelles locales, sur les décisions relatives à leur développement et à la génération de revenus. Nous allons investir dans le transport en commun et dans les entreprises sociales. Page 14

Une culture de la viabilité : nous allons réduire la pollution et décourager la consommation excessive. Nous allons rétablir et protéger les habitats, et établir la garantie juridique d'un environnement sécuritaire pour tous les Néobrunswickois. Page 17

Une économie verte : nous allons faire revivre les fermes familiales et appuyer les forêts communautaires, les petites entreprises et les coopératives. Nous allons placer les entreprises traditionnelles sur une base durable. Page 21

Un système énergétique durable : nous allons investir dans l'utilisation efficace de l'énergie et dans l'énergie renouvelable appartenant aux collectivités; nous allons nous assurer que le développement du gaz naturel profite aux Néobrunswickois et rendre Énergie NB responsable envers la population. Page 26

De l'ordre dans nos finances : nous allons démanteler les réductions d'impôt sur les revenus élevés et sur les profits des entreprises, réformer les évaluations de l'impôt foncier, établir des postes de péage sur la Transcanadienne, accroître les redevances sur l'extraction des ressources naturelles et taxer la pollution. Page 29



1^{er} thème. Bâtir une véritable démocratie

Une démocratie véritablement en santé signifie que ses citoyens et citoyennes ont de réelles occasions de participer aux décisions qui affectent leur vie. Durant ces dernières années, il est devenu évident au Nouveau-Brunswick que notre démocratie se porte mal. Tout d'abord, les citoyens ont dû lancer plusieurs campagnes majeures pour forcer leur gouvernement à faire marche arrière sur bon nombre de ses décisions impopulaires. Ensuite, le mécontentement s'accroît concernant le système électoral uninominal majoritaire qui donne une assemblée législative qui n'est pas représentative des diverses vues politiques des Néobrunswickois. Et troisièmement, les entreprises Irving qui dominent notre économie possèdent aussi la plupart des journaux de la province. Et finalement, les membres des Premières nations continuent d'être marginalisés et leurs traités demeurent ignorés. Toutes ces conditions engendrent le cynisme, la méfiance envers la politique et réduisent la participation.

Le Parti vert se compose de personnes qui ne sont pas préparées à abandonner nos institutions démocratiques comme premier véhicule de nos opinions et moyen de poursuivre le bien commun. Un gouvernement dirigé par le Parti vert adopterait les priorités suivantes :

1^{re} priorité. Participation des citoyens et des citoyennes et imputabilité du gouvernement.

- Défendre aux députés de changer de parti entre les élections; ils peuvent être indépendants jusqu'aux prochaines élections.
- Créer un *Bureau du renouveau démocratique* sous l'autorité de l'Assemblée législative avec le mandat d'encourager la participation civique et de s'assurer que l'administration soit imputable aux citoyens. Ce bureau a) émettrait les règlements que les députés devraient suivre en ce qui concerne les meilleures pratiques de communication avec le corps électoral, dont des assemblées publiques locales régulières dans chacune des circonscriptions; b) nommerait des assemblées de citoyens pour délibérer sur les principales initiatives politiques et pour fournir une rétroaction sur le processus de prise de décision; (c) fournirait des règlements et surveillerait les référendums concernant les principales décisions politiques; (d) ferait respecter le code de conduite légal des députés, ferait enquête sur les plaintes des citoyens et proposerait des solutions, dont la possibilité de rappel; (e) produirait un rapport annuel à l'Assemblée législative sur la performance des députés et du parti au pouvoir concernant l'engagement de la population dans le processus de prise de décision.
- Transformer la *loi sur le droit à l'information* afin de permettre au Protecteur du citoyen d'ordonner plutôt que de suggérer la publication de renseignements; et accorder à cette loi de ne pas tenir compte d'autres lois qui pourraient restreindre l'accès à l'information.
- Établir une *Charte des droits de l'environnement* qui : (a) garantirait le droit des citoyens à l'information concernant les menaces et les dangers de pollution,

existants et potentiels, à l'intérieur de leur collectivité; (b) fournirait le droit pétitionner pour des enquêtes et qui garantirait l'accès au système judiciaire pour prévenir les dangers environnementaux; (c) nommerait un protecteur environnemental du citoyen à titre d'officier de la législature.

- Protéger les dénonciateurs.
- Protéger les citoyens contre les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (poursuites SLAPP).

2^e priorité. Réforme électorale et des médias

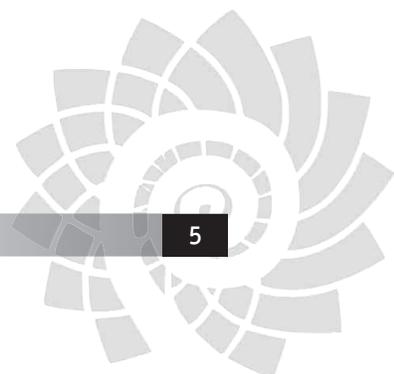
- Adopter un mode de scrutin à représentation proportionnelle dans lequel la composition des sièges à l'Assemblée reflète avec fidélité le vote populaire. Ce système serait fondé sur les recommandations de la Commission sur la démocratie législative mise en place par l'ancien premier ministre Lord et la loi sur la *Commission du droit du Canada*. Les gouvernements de tous les pays européens, excepté la Grande-Bretagne, sont élus avec un mode de scrutin à représentation proportionnelle.
- Établir par législation un plafond sur la concentration de la propriété des médias par les entreprises pour chaque type de média.
- Réformer les règles de financement des partis politiques pour graduellement réduire les montants maximums permis aux dons provenant de sources privées, tout en augmentant le financement public des partis politiques. Ces interventions préviendraient l'influence excessive d'intérêts privés sur le processus politique.

3^e priorité. Transparence et normes de comportement

- Exiger un délai de carence de trois années avant que les députés et les fonctionnaires puissent travailler comme lobbyistes.
- Établir un registre des lobbyistes et exiger que les lobbyistes divulguent toute contribution – financière ou autre – à tout candidat, responsable élu, personnel politique, attributaire politique ou fonctionnaire.

4^e priorité. Droit relatif aux Premières nations

- Créer un forum dans lequel les autochtones et les allochtones du Nouveau-Brunswick puissent se rencontrer pour explorer comment les traités de paix et d'amitié signés avec les Britanniques et maintenant reconnus dans la constitution canadienne pourraient être respectés dans notre province.



2^e thème. Considérer les personnes et les familles en premier

La démocratie ne peut fonctionner et les collectivités ne peuvent s'épanouir lorsqu'une grande partie des citoyens n'ont pas les moyens ou les outils nécessaires pour pleinement participer au processus démocratique. Plutôt que d'offrir des réductions d'impôt aux entreprises et aux bien nantis, le Parti vert est d'avis que la meilleure façon de faire progresser le Nouveau-Brunswick est d'investir directement dans les personnes et les familles. Quand nous aurons une population en santé, bien éduquée et engagée dans le processus démocratique, les Néobrunswickois eux-mêmes créeront les conditions de leur succès personnel et collectif.

Nous sommes loin de ce but. Les Néobrunswickois sont les citoyens les moins en santé du Canada. Vingt pour cent de nos enfants vivent dans la pauvreté. L'analphabétisme fonctionnel empêche plusieurs personnes de contribuer au développement de leur plein potentiel. Les collectivités des Premières nations sont marginalisées avec moins d'accès aux services que le reste de la population. L'origine de tous ces problèmes est profonde et les solutions sont complexes et nécessitent des engagements politiques à long terme, d'importantes réformes législatives et bureaucratiques et de nouveaux investissements directs dans les personnes et les services publics.

La façon la plus responsable de progresser est d'établir des objectifs d'amélioration progressive dans des domaines clés et de s'engager à travailler pour réaliser ces objectifs durant une période déterminée. Plusieurs autres partis ont pris de tels engagements, mais une fois élus ils ont placé les dossiers de la pauvreté et l'analphabétisme au fond de leur tiroir. Il ne reste jamais suffisamment d'argent pour faire autre chose que des bricoles à la marge. Et c'est ainsi que les taux des prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick sont les plus bas du Canada Atlantique et jusqu'à 50 pour cent en dessous du seuil de pauvreté tel qu'établi par Statistiques Canada.

Ce seront les personnes et les familles qui seront considérées en premier par le Parti vert. Sortir les gens de la pauvreté deviendra la priorité de nos nouveaux investissements. Nous croyons que les dividendes de ce choix de priorité seront énormes.

1^{re} priorité. Soutien aux peuples et aux cultures autochtones.

Les peuples mi'kmaq, malécite et passamaquoddy sont les plus marginalisés du Nouveau-Brunswick. Et c'est pour assujettir leurs cultures que, pendant près de deux siècles, des politiques ont été délibérément conçues pour délibérément miner les sources d'identité, de soutien et de structure des peuples autochtones. Les enjeux auxquels font face ces peuples sont complexes et peuvent prendre des générations avant d'être résolus. Toutefois, il existe des mesures que le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait mettre en œuvre immédiatement pour améliorer la condition de vie des enfants des Premières nations et pour aider leur processus de relance culturelle. Pour ce faire, l'administration d'un Parti vert s'engage à :

- Fournir un enseignement par immersion en langue autochtone aux enfants des Premières nations durant au moins leurs 8 premières années scolaires, en introduisant ce changement une année à la fois et en offrant une formation pour les enseignants afin qu'ils puissent adéquatement offrir ce nouveau programme.

- Mettre en œuvre les recommandations de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse, Bernard Richard, en ce qui concerne le système du bien-être des enfants des Premières nations.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour s'assurer que les approvisionnements en eau potable soient salubres et les logements soient adéquats sur les réserves au Nouveau-Brunswick.

2^e priorité. Offre de revenus convenables pour tous.

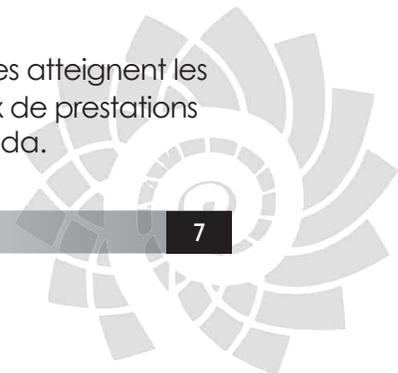
Si l'on se base sur le recensement de 2006, 100 740 citoyens du NB vivaient alors sous le seuil de la pauvreté. Des 93 000 célibataires du NB, 49,7 % gagnaient moins de 20 000 par année. Près de 45 % des mères célibataires et 11 % des personnes âgées vivaient dans la pauvreté. En avril 2009, il y avait 39 097 prestataires d'aide sociale, et onze pour cent de ceux qui fréquentent les banques alimentaires avaient un emploi. En 2005, le revenu moyen annuel des familles les plus pauvres n'était que 7 851 \$ (Source : Front commun pour la justice sociale). Ces montants sont inacceptables dans un pays aussi riche que le Canada. Tout le monde devrait toucher des revenus suffisants pour vivre avec dignité.

Les Partis verts du monde entier préconisent depuis longtemps un revenu annuel garanti (RAG), aussi appelé revenu de base garanti. Le Parti vert du Canada et le Parti vert du Nouveau-Brunswick préconisent aussi le concept de RAG. Nous réalisons, toutefois, qu'une coopération nationale est requise pour concrétiser une telle idée. Une campagne pour ce concept est engagée par le Réseau pour un Canada sans pauvreté. Mais en attendant, rien ne nous empêche d'intervenir en faveur de ce but à l'intérieur des compétences provinciales.

Sauf de rares exceptions, les gens se retrouvent sur l'aide sociale parce qu'ils en ont besoin. La plupart des gens n'ont besoin que d'une aide temporaire pour se sortir d'une situation difficile. D'autres n'ont aucun autre choix que de dépendre de l'aide sociale pour survivre. Il est hypocrite et contraire à l'éthique pour un gouvernement de prétendre s'engager à réduire la pauvreté tout en établissant les taux des prestations d'aide sociale bien au dessous du seuil de la pauvreté. Les avantages d'accorder plus de fonds dans les mains de ceux qui en ont le plus besoin apparaîtront sous plusieurs formes, des styles de vie plus salubres pourront être adoptés, de meilleures performances scolaires deviendront possibles, des réductions des pressions sur les systèmes de santé et de justice se feront sentir, un plus grand sens de la dignité et une meilleure autonomie personnelle se manifesteront et pour ceux qui en sont capables, des transitions plus rapides vers le marché du travail émergeront.

L'administration d'un Parti vert s'engagera à :

- Augmenter immédiatement les taux des prestations d'aide sociale pour qu'elles s'alignent sur les taux de Terre-Neuve, la province ayant les plus hauts taux du Canada Atlantique.
- Ensuite, établir l'objectif d'accroître les taux des prestations pour qu'elles atteignent les seuils de faibles revenus (SFR) établis par Statistiques Canada. Nos taux de prestations seront réajustés pour suivre les taux de SFR établis par Statistiques Canada.



- ☑ À mesure que les taux de prestations augmentent pour atteindre le SFR, passer en revue les programmes sans plan d'ensemble, conçus pour compléter les taux des prestations actuelles et qui pourraient être éliminés sans faire de tort aux prestataires.
- ☑ Éliminer les barrières qui retiennent les gens à entrer sur le marché du travail comme les récupérations de revenus de travail inférieurs à 20 000 \$ et les coupes prématurées des prestations pharmaceutiques.
- ☑ Employer des travailleurs sociaux pour la conception et la mise en œuvre les systèmes évaluation et de systèmes d'aiguillage vers les services appropriés pour les personnes qui recherchent de l'aide.
- ☑ Développer un programme de logements sociaux qui inclura les coopératives et les projets collectifs sans but lucratif.

Un segment des travailleurs peut être qualifié de « travailleurs à faible revenu. » Un ensemble d'heures de travail insuffisantes et de taux de salaire minimum inadéquats donnent des salaires nets en dessous du seuil de pauvreté. Toute société bienveillante doit se fonder sur le principe qu'un citoyen qui travaille une journée entière ne doit pas gagner un salaire inférieur au seuil du faible revenu. Par conséquent, le Parti vert va :

- ☑ Adopter le concept de « salaire naturel » calculé en se fondant sur des données fiables concernant les dépenses d'une famille dans notre région et tenant compte des transferts des gouvernements et des déductions pour établir la base sur laquelle la valeur d'un salaire minimum légal doit être calculée. Ce concept serait mis en place graduellement et sera indexé au coût de la vie.
- ☑ En coopération avec le secteur des petites entreprises, développer des mesures pour s'assurer que les petites entreprises puissent demeurer profitables tout en payant des salaires plus élevés, en se fondant sur le principe qu'une société dans son ensemble doit appuyer ce secteur important plutôt que des employés individuels à faibles revenus.
- ☑ Rendre l'équité salariale obligatoire dans le secteur privé.

3^e priorité. Une population en santé et des soins compatissants.

Les NéoBrunswickois sont parmi les Canadiens les moins en santé au Canada. Il y a vingt-cinq ans, les soins de santé accaparaient 25 % des dépenses de fonctionnement du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui c'est 40 pour cent. À ce taux d'accroissement, les coûts des soins doubleront en 20 ans. Si on ne s'en occupe pas immédiatement, les coûts des soins vont saper la capacité du gouvernement à soutenir d'autres priorités comme l'alphabétisation et l'éducation, les services sociaux et l'environnement.

Il est paradoxal que ce soit des investissements dans d'autres domaines que la santé qui génèreraient les meilleures améliorations à la santé de la population et qui se répercuteraient en réduction des coûts des soins. Les coûts directs de la pauvreté

absorbés par le système des soins sont évalués à plus de 200 millions de dollars, et ce, annuellement (extrapolation d'une étude ontarienne). Alors qu'il faudrait investir pendant une génération pour réduire la pauvreté et être capable de mesurer les conséquences sur les coûts des soins, sans ces investissements les coûts de la pauvreté ne cesseront d'augmenter.

Selon Statistiques Canada, les taux d'obésité au Nouveau-Brunswick sont les plus élevés du Canada. Une étude subventionnée par le Centre pour le contrôle et la prévention de la maladie a trouvé qu'aux États-Unis 9,1 % des coûts médicaux annuels peuvent être attribués au traitement de maladies causées par l'obésité comparée à 6,5 % en 1998.

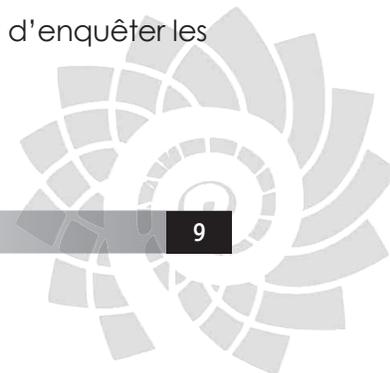
Les fréquences de certains cancers au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus élevées au Canada. Une étude du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick a révélé qu'il existait une forte relation entre ces événements et l'exposition à la pollution atmosphérique et aux produits chimiques retrouvés sur les lieux de travail. L'Association médicale de l'Ontario a trouvé que les coûts directs et indirects des soins attribuables à la pollution atmosphérique en Ontario équivalaient à 24 % du budget des soins de santé de la province en 2005.

Il est clair qu'il faut investir à long terme dans la prévention pour obtenir une population en santé.

Deux autres facteurs représentent des défis pour notre système de santé. Le premier c'est l'absence d'imputabilité dans la gestion du système. C'est donc dire qu'il existe peu d'incitations à fournir le niveau de soin le plus approprié et de la façon la plus efficace à chacun des patients. Le deuxième défi, c'est l'hypothèse répandue que le système aura toujours besoin d'un plus grand nombre de médecins et de nouvelles technologies, deux sources d'augmentation des coûts. En réalité, le nombre de médecins au Nouveau-Brunswick par rapport à la population est maintenant égal au taux national, suite à une augmentation de 68 % en 20 ans. Le nombre actuel d'infirmières par personne au Nouveau-Brunswick est un tiers plus élevé que la moyenne nationale. Plutôt que d'augmenter sans cesse l'approvisionnement, nous avons besoin de concevoir à nouveau notre système pour qu'il satisfasse les besoins médicaux de tous avec les ressources existantes.

Il n'existe pas une panacée pour l'augmentation des coûts des soins de santé, mais il ne faut pas non plus tenter d'inventer la roue. Des renseignements sur les meilleures pratiques d'excellence existent déjà. Des changements appropriés peuvent améliorer la santé de la population, les soins aux patients tout en empêchant l'escalade des coûts hors contrôle. Pour ce faire, l'administration d'un Parti vert va :

- Créer une loi sur l'imputabilité du ministre de la Santé, des hauts responsables, des conseils d'administration et des chefs de direction des régies de la santé concernant leur performance et leur gestion financière du système de santé avec des pénalités pour leur contreperformance, et ce, jusqu'à leur congédiement.
- Élargir le mandat de l'Ombudsman pour lui permettre de recevoir et d'enquêter les plaintes médicales/santé.



- Mettre en place un réseau provincial de centres de soin de santé communautaire accessibles pour tous. Ces centres offriront les soins de santé primaires, des conseils concernant les styles de vie et des programmes de gestion des maladies chroniques (p. e. : le diabète, les maladies cardiovasculaires et respiratoires). Ils offriront leurs services durant des heures d'ouverture prolongée, réduisant ainsi la nécessité de se rendre aux services d'urgence des hôpitaux et aux consultations sans rendez-vous. Le personnel de ces centres sera composé de médecins de famille, de psychologues, d'infirmières-praticiennes, d'infirmières autorisées, des sages femmes, des diététiciennes, des inhalothérapeutes, des éducateurs sanitaires, des physiothérapeutes et des ergothérapeutes ainsi que des pharmaciens.
- Accroître les services de santé à domicile et accroître les salaires aux soignants à domicile afin de minimiser les hospitalisations et les admissions dans les maisons de santé pour ceux qui peuvent rester chez eux avec de l'assistance.
- Intégrer les sages femmes diplômées et les maisons de naissance dans notre système de soins de santé financé par l'État.
- Permettre aux femmes de choisir la possibilité de naissance à domicile et de choisir leur propre accompagnant (à leur propre frais) sans répercussions légales.
- Travailler avec le Collège des médecins et chirurgiens pour concevoir un plan pour réduire les prescriptions excessives de médicaments comme les analgésiques, les antibiotiques et les antidépresseurs.
- Élargir la couverture du programme catastrophique des médicaments et planifier la mise en place d'un régime public d'assurance médicaments tel que recommandé par la Coalition canadienne de la santé et le Centre canadien de politiques alternatives.
- Investir dans des programmes et des infrastructures pour améliorer le style de vie, comme des stationnements pour les bicyclettes des employés et des programmes d'entraînement physique, des programmes d'éducation physique de la maternelle à la fin du secondaire, des sentiers cyclables municipaux, des programmes d'accès aux sentiers cyclables avec des stationnements publics, et des clubs de santé salubres dans les collectivités.
- Subventionner des programmes de santé et d'alimentation salubre dans les écoles qui offrent présentement de la nourriture trop salée, trop sucrée ou trop saturée de gras ou avec des emballages superflus.

4^e priorité. Appui précoce aux familles

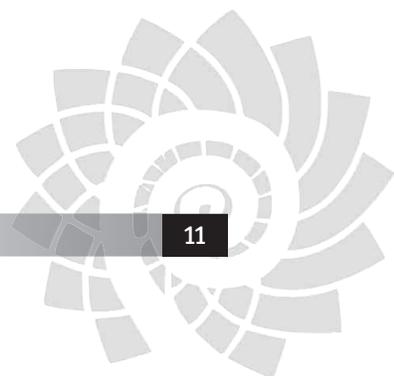
L'offre d'appui aux familles prévient que des problèmes surviennent, apaise les tensions provenant des limites des faibles budgets de famille et garantit un accès égal à des soins de qualité et les mêmes occasions pour tous les enfants. Pour ce faire, le Parti vert va :

- Fournir à tous les parents l'occasion de rencontrer une infirmière/travailleur social/mentor personnel pour offrir un soutien parental précoce et, si nécessaire, continue.
- Établir un système de service de garde à la petite enfance de qualité sans but lucratif et accessible à tous, tout en s'assurant que les salaires des travailleurs de la petite enfance soient proportionnels à leur formation et à leurs responsabilités.

5^e priorité. Appuyer les aînés et les pensionnés

La protection des aînés à mesure que leur habileté à s'exprimer par eux-mêmes diminue fait défaut. Trop de personnes ne possèdent pas de régime de retraite et ne peuvent pas se payer des investissements dans des REER, ce qui les rend vulnérables durant leurs dernières années. Les travailleurs qui comptent sur leur régime de pension les perdent lorsque leur employeur fait faillite.

- vérifier sous les auspices du vérificateur général ou de l'ombudsman les établissements de santé et obliger que les rapports d'inspection des maisons de retraite soient rendus public après 30 jours.
- accroître les heures de soin par jour par résident des maisons de retraite et légiférer le nombre minimum de personnel requis.
- exempter les aînés à bas revenu (moins de 28 000\$/an) des frais annuel des usagers.
- établir une Charte des droits des aînés qui les protège des abus et qui leur garantisse des services appropriés.
- amender la loi pour garantir que les pensions des travailleurs soient protégées des procédures de faillite.
- Travailler avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux pour concevoir un régime national de revenus viables pour garantir des revenus raisonnables à tous les aînés, soit par l'entremise d'une réforme du régime de pension ou par l'entremise d'un revenu annuel garanti.



6^e priorité. Éducation

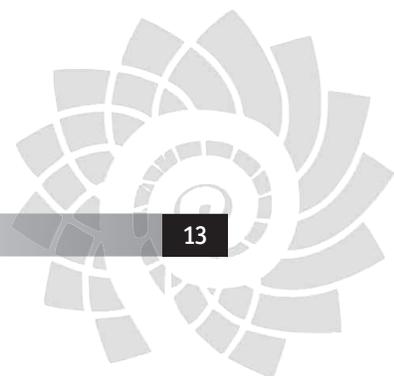
L'éducation est la première voie de sortie de la pauvreté et le meilleur moyen de développer la confiance en soi et la compréhension des responsabilités d'un citoyen. Il est donc essentiel que nos systèmes publics d'éducation primaire et postsecondaire soient complets et accessibles à tous. L'administration d'un Parti vert va :

- Rétablir les programmes d'immersion précoce en français dès le niveau primaire.
- Accroître les ressources et la formation des enseignants et des éducateurs afin de mettre en œuvre la politique provinciale d'inclusion scolaire et de fournir des solutions de remplacement pour les enfants qui sont incapables de fonctionner avec succès dans les classes régulières mêmes avec des ressources accrues.
- Réduire continuellement le nombre maximum d'élèves dans les classes pour atteindre les normes des pratiques d'excellence. Ceci peut être réalisé en conservant le personnel enseignant et des ressources à mesure que les inscriptions scolaires diminuent.
- Élargir de rôle des enseignants dans le développement et l'évolution des politiques d'enseignement et comment elles sont mises en place.
- Rétablir les programmes des métiers et d'autres compétences dans les écoles intermédiaires et secondaires et élargir les programmes d'apprentissages et de placement en coop.
- Promouvoir les occasions d'acquis extrascolaires après le secondaire par l'entremise de programmes comme Katimavik, Jeunesse Canada Monde et autres.
- Introduire un programme de formation au civisme de la maternelle au secondaire et encourager les services à la collectivité et la participation aux activités politiques à l'échelle des collectivités et de la province.
- Introduire un programme de civisme environnemental et de formation au plein air, en faisant les relations avec les programmes de promotion de style de vie actifs et salubres.
- Introduire les études de formation pour la paix afin de contrer la culture de violence de l'industrie des loisirs, pour s'occuper de l'intimidation, du racisme, de l'homophobie, de la violence contre les femmes et pour promouvoir la résolution de conflits sans violence.
- Élargir les programmes scolaires des arts y inclut les arts visuels, la musique, les arts populaires et dramatiques.

- Explorer le modèle des Cégeps du Québec comme une façon possible de fournir une meilleure transition entre les études secondaires et postsecondaires, avec l'objectif de réduire les taux d'abandon de la première année universitaire ou collégiale et pour réduire les coûts de l'éducation postsecondaire.
- Appuyer les programmes d'alphabétisation des adultes dans la province en utilisant les institutions publiques et les collèges communautaires et en éliminant toutes barrières aux sans-travail et à ceux qui reçoivent l'aide sociale.

Une éducation postsecondaire gratuite est un idéal vers lequel devrait tendre toute société et est un but à long terme valide. À court terme, nous devons réduire les coûts de l'éducation postsecondaire pour que les jeunes adultes ne soient pas accablés par des dettes insupportables lorsqu'ils quittent l'école. Une administration d'un gouvernement Vert va :

- Rendre tous les prêts provinciaux aux étudiants sans intérêt, y incluent les prêts en souffrance.
- Développer un programme dans lequel les diplômés des universités et des collèges pourraient rembourser leur prêt en choisissant de travailler pour une période de temps à déterminer dans un service communautaire en recevant un traitement minimum.
- Mettre en vigueur rétroactivement l'actuel plafond de 26 000 \$ sur les prêts étudiants (résidents du NB) à tous les prêts et graduellement réduire ce plafond à 20 000 \$.
- Prolonger la période de grâce de six mois après la réception d'un diplôme à une année avant que le paiement du prêt soit dû.
- Accroître le financement de bourses d'études.



3^e thème. Construire des collectivités autonomes

Durant ces dernières années, il est devenu de plus en plus difficile de vivre et de travailler dans les collectivités en dehors de l'influence de nos trois plus grandes villes. La fin de plusieurs grandes industries a perturbé plusieurs villes. Plusieurs des plus petits moulins ont fait faillite. Alors que les plus grands demeurent ouverts grâce aux sauvetages du gouvernement. Des milliers de propriétaires de lots boisés ont perdu une bonne part de leurs revenus, et le nombre de fermes viables continue de diminuer.

Dans les milieux politiques et économiques, les collectivités rurales sont considérées comme des reliques du passé. La dépopulation est considérée comme inévitable. Plutôt que de se concentrer sur la relance des collectivités rurales, le programme pour l'autosuffisance du Parti libéral propose de construire plus d'autoroutes pour que les gens puissent faire la navette vers leur emploi en ville.

De son côté, le Parti vert est d'avis que notre avenir dépend de l'autonomie de collectivités rurales près de centres urbains dynamiques. L'autonomie se fonde sur des investissements publics contrôlés par et dévoués aux services des collectivités locales. Des collectivités en santé doivent aussi compter sur des économies qui sont contrôlées localement, et qui ont su minimiser leur dépendance envers des forces externes (voir notre 4^e élément : Bâtir une économie verte.)

1^{re} priorité. La gouvernance

Les collectivités du Nouveau-Brunswick doivent être responsable le plus possible de leur propre destinée. Actuellement, le gouvernement provincial possède le contrôle total des droits aux dépôts minéraux souterrains, de toutes les terres de la Couronne et de l'ensemble des pouvoirs municipaux. Dans les secteurs non constitués en municipalité, les habitants locaux ne détiennent aucune autonomie dans les prises de décisions et par conséquent aucune capacité de déterminer leurs propres priorités. L'administration d'un Parti vert va :

- Accorder aux municipalités le contrôle des terres de la Couronne, des zones intertidales et des droits sur les minéraux souterrains à l'intérieur de leurs limites y inclut la capacité de collecter une rente économique ou des royautés de tous développement des ressources.
- Encourager la formation de municipalités rurales dans les secteurs non constitués en municipalité et leur fournir divers choix de gouvernance autonome afin qu'elles puissent prendre leurs propres décisions concernant l'utilisation, les services à offrir et les bénéfices à tirer du développement des ressources des terres.
- Établir des conseils des bassins versants dont la responsabilité sera de contrôler l'usage des terres à l'intérieur des limites de l'ensemble du bassin versants pour éviter sa dégradation. Ces conseils seront composés de représentants des collectivités à l'intérieur des bassins versants ainsi que de membres élus par la population.

2^e priorité. L'économie sociale

Des recherches au Canada ont démontré que l'approche du Développement économique communautaire (DÉC) dans lequel des collectivités participent à la fois dans la gouvernance et la mise en œuvre du développement n'a aucun substitut lorsque l'on considère les améliorations sociales et environnementales à long-terme. En effet, les entreprises sociales prennent une place prédominante dans le DÉC. Cette approche accueille les organisations sans but lucratif, les caisses populaires, les marchés publics, l'agriculture soutenue par les communautés, et les coopératives de travailleurs, de consommateurs et d'énergie. Comprenant maintenant plus de 12 % de l'économie canadienne, l'économie sociale s'étendrait encore plus avec des politiques gouvernementales adéquates. Par exemple, la Nouvelle-Écosse a attiré plus de 34 millions de dollars d'investissements locaux en offrant des encouragements fiscaux aux citoyens et aux citoyennes qui investissent dans des Fonds d'investissement de développement économique communautaire (FIDÉC).

Le réseau des entreprises au Nouveau-Brunswick responsable de permettre le développement économique régional, possède peu ou aucune expertise avec les entreprises sociales et le DÉC. La loi sur les coopératives est terriblement désuète. Il existe peu d'occasions pour les habitants des collectivités d'investir dans leur économie locale, et le secteur sans but lucratif n'est tout simplement pas appuyé. Une administration d'un gouvernement vert va :

- ☑ Mettre en place une Agence de développement communautaire (peut-être sur le modèle d'Efficacité Nouveau-Brunswick) qui utiliserait le modèle des entreprises sociales pour appuyer les projets qui contribuent à la réalisation des objectifs locaux de développement alimentaire, immobilier, énergétique, environnemental et culturel, qui servent les chômeurs chroniques et les sous-employés avec de la formation en cours d'emploi et qui utilisent les terres de la Couronne, des fiducies foncières et des édifices publics sous-utilisés sans frais ou à peu de frais.
- ☑ Mettre en place un Fonds d'investissement en développement économique communautaire (FIDÉC) et offrir des crédits d'impôt aux investisseurs des FIDÉC.
- ☑ Corriger la *loi sur les associations coopératives* pour permettre le développement de toutes sortes de coopératives et pour inclure le développement coopératif dans le mandat des agences de développement économique.
- ☑ Mettre en place des programmes de microcrédit administrés par les caisses populaires et les "credit unions".
- ☑ Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur le secteur à but non lucratif dirigé par l'ancienne députée fédérale Claudette Bradshaw, spécialement en ce qui a trait aux assurances responsabilité et santé, aux régimes de retraite, et à de l'expertise en gestion pour les organisations sans but lucratif.
- ☑ Établir un fonds en fiducie pour fournir du financement durable aux organisations provinciales des domaines de l'art, de la culture et du patrimoine qui forment une partie vitale de l'économie sociale.



3^e priorité. Modes de vie et infrastructures viables

Des logements abordables pour tous constituent un élément central des collectivités autonomes. La mise en œuvre de technologies appropriées offrent le potentiel important de réduire de façon spectaculaire l'empreinte écologique de notre parc immobilier et des collectivités. L'administration d'un gouvernement vert va :

- Développer un programme complet de logement public qui inclura les logements coopératifs et les logements communautaires sans but lucratif semblables aux normes/certifications LEED, et construits sur des fiducies foncières communautaires.
- Éliminer les barrières régulatrices, financières et urbaines à l'adoption de technologies, de techniques, de matériaux et de design innovateurs qui réduisent l'utilisation de d'énergie et de ressources résidentielles et qui établissent des normes énergétiques et d'empreinte écologiques dans le code du bâtiment.
- Modifier les évaluations d'imposition foncière pour que les immeubles d'appartements soient taxés comme des résidences primaires et adopter une loi sur le contrôle des loyer pour s'assurer que les économies soient transférées aux locataires.
- Offrir aux propriétaires la prévisibilité de leurs frais annuels d'habitation et permettre aux personnes à revenus fixes de demeurer dans leur maison en établissant l'évaluation de leur propriété sur la base de leur véritable prix d'achat après une année de base déterminée. L'évaluation des maisons héritées ou achetées avant l'année de base serait établie selon l'évaluation lors de l'année de base plus la valeur de tout améliorations depuis ce temps.
- Compenser les revenus réduits de l'impôt foncier, en permettant aux municipalités d'ajuster les taux d'imposition en se basant sur les coûts de l'offre des services municipaux, soit une façon plus transparente et imputable de générer des revenus, et de prendre avantage de nouvelles sources de revenus en étendant l'autorité municipale (contrôle des terres et des ressources de la Couronne à l'intérieur de leur territoire).
- Exiger la propriété publique directe de toute infrastructure importante et interdire d'autres ententes de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.
- Exiger l'utilisation de l'ingénierie écologique pour les nouveaux ou les mises à jour des circuits d'évacuation des eaux usées municipales ou commerciales.
- Appuyer l'intégration de l'agriculture urbaine qui utilise la chaleur résiduelle et les terrains vagues ou l'espace inutilisée, et qui produit un approvisionnement d'alimentation locale pour les marchés locaux.
- Réduire la circulation des voitures, source d'un tiers des gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick, et le coût de la construction et de l'entretien des routes en appuyant le développement d'un système de transport provincial comprenant les autocars, les trains de banlieue, et transport municipal en commun, ainsi que l'expansion des infrastructures pour un système intermodal de transport des marchandises.

4^e thème. Développer une culture de la viabilité

Les humains, tout comme les autres espèces, font partie du réseau de vie qui recouvre la Terre; nous n'en sommes aucunement séparés. Nous devons tous vivre à l'intérieur des limites de notre planète et notre responsabilité est de pourvoir aux besoins de tous sans porter atteinte à l'existence des autres espèces et sans compromettre la capacité de nos enfants de subvenir à leurs propres besoins.

Or, nous ne réussissons pas à nous acquitter de cette responsabilité. Les espèces disparaissent à un taux 1 000 fois supérieur à leur taux naturel d'extinction à cause de la destruction des habitats et des changements climatiques. Ce ne sont pas simplement les plus grands mammifères comme les baleines et les ours polaires qui sont menacés. Les insectes pollinisateurs, spécialement les abeilles, et les espèces qui se nourrissent d'insectes comme les oiseaux, les chauvesouris et les grenouilles, toutes des parties essentielles de la chaîne de vie écologique, disparaissent aussi à un taux alarmant. Tous les humains peuvent retrouver dans leur sang des taux élevés de plusieurs produits chimiques synthétiques qui affectent leurs fonctions hormonales, le potentiel de reproduction et la division de leurs cellules. Et, en dehors de nos propres corps, le réchauffement climatique et l'appauvrissement de la couche d'ozone sont des preuves que nous avons déjà modifié jusqu'à la chimie de notre planète, les conditions qui font de la Terre la seule planète habitable de notre système solaire. Bref, les capacités de la Terre de fournir des ressources et d'absorber nos déchets sans porter atteinte aux formes de vie qui en dépendent sont limitées et nous avons déjà dépassé ces limites.

Qu'est-il arrivé? Tout d'abord, l'approche conventionnelle pour la croissance économique dépend de l'extraction de plus en plus de ressources naturelles et de la consommation de plus en plus d'énergie. Lorsque les populations humaines étaient relativement petites et que les ressources étaient abondantes, il n'existait pas de problèmes. Mais, aujourd'hui la situation est différente. Nous allons toujours plus loin pour trouver les ressources nécessaires pour permettre à l'économie de grandir, nous détruisons encore plus d'habitats et nous éparpillons notre pollution littéralement jusqu'aux confins de la planète.

Ensuite, notre culture se définit maintenant par la consommation. Nous sommes ce que nous achetons. Ce qui n'était que des luxes hier ou qui n'existait simplement pas il y a 20 ans est maintenant considéré comme des produits de nécessité. La surconsommation des pays riches est à la source de la pollution et de l'appauvrissement mondiale des ressources, et ce, même dans les pays à faibles revenus là où ce que nous consommons est maintenant manufacturé. Et nous accaparons beaucoup plus que notre part. Si tous les peuples de la Terre consommaient comme des Canadiens moyens, nous aurions besoin de quatre planètes Terre pour nous satisfaire pleinement. Mais puisqu'il n'existe aucune autre planète à l'horizon, nous devons réduire notre empreinte écologique en consommant moins. Comme Gandhi l'affirmait, il existe suffisamment de choses pour répondre à nos nécessités, mais pas pour satisfaire notre avidité.

Et troisièmement, avec notre culture de consommation, nous avons perdu contact avec la nature. Dans son succès de librairie, *Last Child in the Woods*, l'auteur Richard Louv présente des preuves irréfutables qu'une exposition directe à la nature est essentielle pour un sain développement physique et émotionnel et que l'absence de la nature dans les vies des enfants peut être reliée à l'obésité, aux déficits d'attention et à la dépression. Bien que ce soit une question de santé et de bien-être, il est peu probable que nous protégeons ceux que nous n'aimons pas. Comment pouvons-nous aimer la nature si nous ne la connaissons pas?



1^{re} priorité. Restaurer et maintenir les écosystèmes du Nouveau-Brunswick.

Nous ne pouvons pas changer l'économie canadienne ou mondiale, mais nous pouvons placer l'économie sur une base viable. Notre élément « Bâtir une économie viable » décrit nos priorités économiques. Nous pouvons aussi restreindre les activités qui dégradent nos écosystèmes et réparer les dommages déjà subits. L'administration d'un Parti vert va :

- Rédiger une Charte des droits environnementaux afin de (a) garantir le droit des citoyens à l'information sur les menaces et les dangers, existants et potentiels, dans les collectivités; (b) accorder le droit de présenter des pétitions pour que des enquêtes soient effectuées et garantir l'accès au système judiciaire afin de prévenir des dommages environnementaux; (c) nommer à titre de cadre de la législature un ombudsman environnemental.
- Établir un plan de transition avec un calendrier de réalisation pour déplacer les piscicultures en cages à filet vers des systèmes d'élevage en parc clos qui capturent et traitent les déchets et préviennent les infestations de parasites. En attendant, nous interdirons l'expansion des aquacultures en cages à filet et l'utilisation de produits chimiques pour contrôler les parasites des poissons encagés.
- Fournir un soutien technique et des incitations financières aux pêcheurs commerciaux afin qu'ils obtiennent la certification durable du Marine Stewardship Council.
- Interdire l'exploration du pétrole et du gaz, les carrières et les mines sur les terres de la Couronne submergées.
- Exiger que tous les systèmes de traitement des eaux d'égout qui se déversent dans des cours d'eau soient rénovés vers un niveau tertiaire en utilisant les approches du génie écologique.
- Exiger que toutes les industries qui déversent leurs effluents dans des cours d'eau adoptent des systèmes d'eaux usées en boucle fermée, selon un calendrier préétabli, et basés sur les technologies disponibles.
- Restreindre l'utilisation des coupes à blanc comme méthode d'exploitation forestière sur les terres de la Couronne et les terres en propriété des industries et interdire tout abattage sur le reste des vieux peuplements de la forêt acadienne.
- Développer un plan de restauration de la diversité forestière de la forêt acadienne.
- Interdire les épandages aériens d'herbicides et d'insecticides chimiques sur les forêts du Nouveau-Brunswick.

- ☑ Garantir que la récolte de la biomasse pour la production d'énergie soit gérée de façon à ce que les habitats de la faune soient protégés et que la biodiversité soit maintenue.
- ☑ En collaboration avec les collectivités des Premières nations, avec les propriétaires des lots boisés, les propriétaires de terres et les détenteurs de permis de coupe sur les terres de la Couronne, établir un plan de transition pour toutes exploitations forestières sur les terres de la Couronne et les terres privées vers les pratiques de foresterie écologique du Forest Stewardship Council (FSC).
- ☑ Interdire les tests sur place et l'adoption d'arbres génétiquement modifiés.
- ☑ Développer un Indice de santé réelle des forêts pour évaluer l'état des forêts à intervalles de dix ans et pour mesurer les changements de tous les indicateurs forestiers.
- ☑ Établir des plans de protection de la diversité et de restauration dans tous les parcs provinciaux et dans les aires protégées et étendre les aires protégées qui ne sont pas assez grandes pour protéger les espèces vulnérables ou menacées.

Le gaz naturel vient tout juste d'être identifié comme ressource commercialement disponible au Nouveau-Brunswick et sa production est même en cours dans le comté Kings avec très peu de contrôles environnementaux. De nouvelles propositions de développement des gisements de gaz de schiste ont le potentiel d'industrialiser de vastes régions rurales et forestières.

Présentement, il n'existe aucun cadre réglementaire pour contrôler ce développement pour que la qualité de l'air, les approvisionnements en eau, les écosystèmes et la qualité de vie rurale des résidents ne se dégrade pas. Les réserves de gaz du Nouveau-Brunswick devraient être utilisées stratégiquement pour réduire la dépendance de notre région envers le pétrole et le charbon; mais elles doivent être développées de façon à ce que l'environnement et la qualité de vie des résidents adjacents ne soient pas dégradés. Une administration d'un Parti vert va :

- ☑ Imposer un moratoire sur le développement du gaz naturel jusqu'à ce que des règlements adéquats soient mis en vigueur pour protéger l'écologie locale et les collectivités et pour que l'extraction des ressources soit durable, en laissant le soin aux promoteurs de prouver, avant que les approbations soient accordées, qu'aucun tort ne sera causé.
- ☑ Exiger que les promoteurs des gaz de schiste divulguent publiquement les produits chimiques et les procédés qu'ils veulent utiliser.
- ☑ Exiger que les promoteurs des gaz de schiste établissent un compte de garantie bloqué, c'est-à-dire une somme mise à part pour s'occuper adéquatement des enjeux non prévus au profit des collectivités locales et pour la réutilisation des terres.



- ☑ Cartographier et vérifier, aux frais des promoteurs, les aquifères avant le développement des gaz de schiste afin d'établir une base de comparaison avec laquelle la qualité et la quantité des eaux peuvent être comparées durant et après le développement.
- ☑ Établir un processus de planification contrôlé par la collectivité pour déterminer l'ampleur, le rythme et la forme du développement des gaz naturels. Les décisions prises suite à ce processus seront irrévocables.

2^e priorité. Transformer une société de consommation en société de conservation.

Dans une économie mondiale, nous sommes souvent protégés des impacts directs de notre surconsommation de biens et d'énergie, mais nous en demeurons néanmoins responsables. Il nous faut maintenant transformer notre société de consommation en une société de conservation fondée sur la viabilité écologique et sociale. Une administration d'un Parti vert va :

- ☑ Interdire la publicité dirigée vers les enfants.
- ☑ Interdire l'utilisation des espaces publics pour la publicité commerciale.
- ☑ Établir des taux de taxe de vente différents sur les biens durables et essentiels par opposition aux biens non essentiels et jetables.
- ☑ Étendre les programmes de surveillance des produits de Recyclage Nouveau-Brunswick (actuellement pour les pneus et la peinture) pour qu'ils s'appliquent à un plus grand nombre de produits de consommation, en commençant par les produits électroniques. Ces programmes incluent des frais de gestion des déchets payés par le consommateur lors de l'achat et l'implication du manufacturier ou du détaillant dans la collecte et la gestion du produit à la fin de sa vie utile.
- ☑ Établir un système de transport public provincial comprenant le transport ferroviaire lorsque possible et soutenir le transport en commun entre les municipalités.

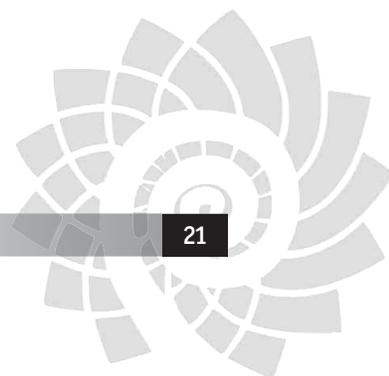
5^e thème. Bâtir une économie verte

Depuis le milieu du 20^e siècle, le pétrole a alimenté la croissance des économies du monde, mais lorsqu'on l'utilise il dégage des gaz à effet de serre, du dioxyde de carbone. La crise climatique, causée par la surcharge de l'atmosphère avec ce carbone provenant de la consommation du pétrole et des autres carburants fossiles, nous force maintenant à considérer comment réduire notre dépendance économique envers le pétrole. Cela s'avère être un défi particulier pour le Nouveau-Brunswick. En effet, nous sommes la troisième économie la plus dépendante du pétrole au Canada après l'Alberta et le Saskatchewan. La raffinerie Irving Oil à elle seule produit plus de la moitié de la valeur totale de nos exportations. À moins que nous réduisions d'une façon spectaculaire notre dépendance envers le pétrole, à la fois notre transformation et notre consommation, notre économie sera sévèrement influencée à mesure que le monde entier se dirige vers un avenir à faible carbone.

Plutôt que de résister aux changements inévitables qui s'en viennent, le Parti vert va positionner le Nouveau-Brunswick pour qu'il profite de cette nouvelle réalité. Une « économie verte » en est une qui réduit sa dépendance envers les carburants fossiles et de toutes autres ressources non renouvelables. De telles économies vertes utilisent des ressources renouvelables durablement. Et ainsi nos écosystèmes sont améliorés plutôt que d'être dégradés. Par ailleurs, les économies vertes éliminent les déchets et la pollution. Elles sont adéquatement équilibrées et elles n'empoisonnent ni les travailleurs et ni les collectivités. En somme, les économies vertes sont contrôlées par les collectivités et au service des collectivités plutôt que le contraire.

Malgré tout, c'est le secteur des petites entreprises qui est au cœur et qui est l'âme de l'économie néobrunswickoise. Autant que 80 pour cent de tous les emplois se retrouvent dans ce secteur lorsqu'on inclut les travailleurs autonomes et les entreprises familiales. Les fermiers, les pêcheurs et les propriétaires de lots boisés sont véritablement la fondation des économies rurales et ce sont eux qui font face à des difficultés particulières. Une grande partie du déclin des économies rurales est attribuable aux politiques gouvernementales qui ont favorisé les grandes entreprises au lieu des entrepreneurs locaux et des producteurs du secteur primaire.

Le Parti vert va renverser de telles politiques. Compter sur les grandes entreprises et sur les marchés d'exportation pour soutenir les collectivités locales ne fait que créer des dépendances malsaines. Nous allons encourager un renouveau rural en investissant dans l'esprit d'entreprise et l'ingénuité des producteurs primaires et en plaçant les bons outils dans les mains des collectivités pour qu'elles puissent créer leurs propres occasions. C'est le cœur d'une économie verte.



1^{re} priorité. Mettre en branle la transition.

L'administration d'un Parti vert va :

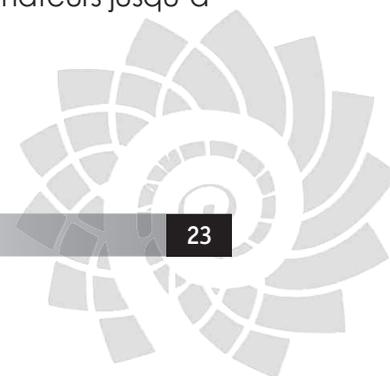
- Créer un Fonds de transition économique financé par des prélèvements sur les importations et sur la production de carburants fossiles; nous commencerons par fixer nos prélèvements à 10 \$ la tonne de carbone et par la suite nous nous harmoniserons avec les futurs plans de fixation des prix régionaux et nationaux du carbone. Ces prélèvements s'appliqueraient à la production de la raffinerie de Irving Oil et aux installations du terminal de gaz naturel liquéfié Canapor, aux présentes et futures productions provinciales de gaz et de pétrole, aux importations de charbon pour la centrale électrique de Belledune et au pipeline de Sablegas lorsque le gaz est livré à un distributeur au Nouveau-Brunswick. Les revenus initiaux sont estimés à 500 millions de dollars par année.
- Utiliser ce Fonds pour financer la transition du système actuel à consommation intensive d'énergie, à énergies nuisibles pour l'environnement, des exploitations forestières, des pêches, des entreprises aquacoles et de l'agriculture vers des systèmes durables. (voir plus bas)
- Établir un Fonds de capital de risque vert pour soutenir le démarrage d'entreprises locales vertes et pour fournir des encouragements fiscaux aux investisseurs.
- Mettre fin aux subventions aux industries à forte intensité énergétique et vorace en ressources.
- Créer une taxe d'épuisement des ressources sur l'extraction des ressources non renouvelables (minéraux, tourbe, pétrole et gaz), dont les revenus seront destinés vers un fonds de transition économique.
- Ajuster les taux des droits de coupe sur les terres de la Couronne et sur les terres submergées pour récupérer les coûts de gestion des terres de la Couronne et pour fournir des bénéfices équitables au trésor public.

2^e priorité. Faire revivre les fermes familiales et bâtir la suffisance alimentaire

Un renouveau agricole est essentiel pour faire revivre l'économie rurale. À mesure que le climat change, notre meilleure stratégie d'adaptation pour protéger la production alimentaire locale, des récoltes déficitaires, des maladies et des conditions environnementales changeantes, est de revenir aux exploitations agricoles mixtes et d'intégrer la protection des habitats et des pollinisateurs dans les plans de gestion des exploitations agricoles. Et comme 30 pour cent des gaz à effet de serre proviennent du secteur agricole, il est essentiel de réduire la dépendance des agriculteurs envers la machinerie lourde, les produits chimiques synthétiques et les transports à grande distance.

Une administration d'un gouvernement vert va :

- Adopter l'objectif à long terme de devenir autonome en aliments de base qui sont produits au Nouveau-Brunswick, en travaillant avec les organisations de producteurs pour établir des cibles et des calendriers de réalisation pour réaliser cet objectif.
- Mettre en œuvre un programme de « réformes alimentaires scolaire » afin d'établir des menus salubres pour les enfants et ainsi lancer une chaîne de production d'aliments locaux. Des comités directeurs régionaux d'agriculteurs, de pêcheurs, de nutritionnistes, de chefs et d'éducateurs concevraient ce programme selon les conditions locales et détermineraient les changements de politiques et de structures nécessaires pour faire fonctionner ce programme.
- Introduire une politique préférentielle d'achat des aliments produits au Nouveau-Brunswick pour l'ensemble des institutions, des ministères et des événements appuyés par le gouvernement dans laquelle les sources d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick seront recherchées avant d'acheter de fournisseurs éloignés.
- Soutenir l'établissement d'abattoirs et d'entreprises de distribution alimentaire pour desservir les marchés locaux et réformer les régimes d'inspection provinciaux pour expliquer les différences entre les installations à échelle fermière, de moyenne grandeur et industrielle.
- Faciliter l'établissement de fiducies foncières utilisant des terres de la Couronne, des terres données ou des terres achetées à cette fin, pour être consacrées à l'agriculture communautaire.
- Donner un pouvoir économique aux fermiers sur le marché en appuyant les systèmes de coopératives agricoles et de mise en marché, de mise en marché collective, d'initiatives individuelles et de gestion de l'offre.
- En consultation avec les producteurs, réformer les règles de gestion des approvisionnements pour permettre les ventes directes aux consommateurs jusqu'à une certaine distance du seuil de l'exploitation.

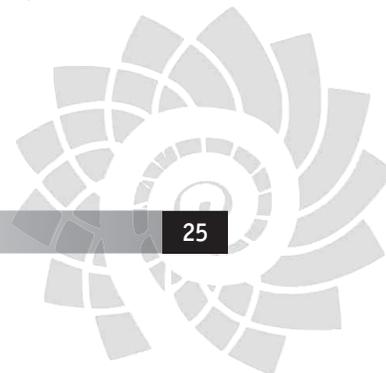


- ☑ Soutenir l'étiquetage obligatoire du fédéral de tous les aliments et des ingrédients des aliments qui sont génétiquement modifiés.
- ☑ Fournir des incitations pour la production d'énergie sur les fermes et interdire les cultures vivrières pour la production d'éthanol, en se concentrant plutôt sur la conversion des divers déchets agricoles en carburant.
- ☑ Conserver les terres arables aux fins agricoles ou bien en compensant les propriétaires non fermier pour leur maintien, ou en établissant une fiducie foncière provinciale qui achèterait ou recevrait des dons de terre arable à conserver à perpétuité. La fiducie des terres arables pourrait les louer sans impôt aux agriculteurs.
- ☑ Mettre en place un programme pour conserver et mettre en valeur les cultures et les ressources génétiques animales du Nouveau-Brunswick, pour promouvoir des programmes d'utilisation des semences traditionnelles et d'échanges de semences et protéger les droits des fermiers de sauvegarder leur propre semence. S'opposer à toute entente qui restreindrait le droit des fermiers à conserver leurs semences.
- ☑ Fournir des encouragements fiscaux aux fermiers pour protéger la diversité biologique, les habitats de la faune et des pollinisateurs, pour séquestrer le carbone et protéger l'eau.
- ☑ Éliminer progressivement l'utilisation de semences génétiquement modifiées (GM) au Nouveau-Brunswick et s'assurer que les promoteurs de semences génétiquement modifiées sont responsables de toute contamination des semences non GM et spécialement des cultures biologiques.
- ☑ Établir des objectifs provinciaux pour la réduction de la quantité totale de pesticides et de fertilisants chimiques utilisés annuellement sur les fermes et mettre en place un fonds de transition vers une production biologique pour protéger les revenus des familles des agriculteurs durant une période de transition de trois années.
- ☑ Fournir un service de vulgarisation pour la transition vers le biologique et la production de récolte biologique à l'intérieur du ministère de l'Agriculture et réorienter les services traditionnels de vulgarisation vers la promotion de la lutte intégrée contre les parasites et des techniques de fertilisation en premier avec l'utilisation de produits chimiques synthétiques et de fertilisants en dernier.
- ☑ Promouvoir la santé du bétail en augmentant l'espace requis par animal et en exigeant l'accès au soleil et à l'air ambiant.

3^e priorité. Rebâtir notre économie forestière.

Traditionnellement, les familles rurales ont dépendu de leurs lots boisés pour une portion de leurs revenus. Durant ces dernières années, les ventes des lots boisés privés ont diminué de 100 millions de dollars à 30 millions de dollars par année, une perte qui a forcé plusieurs à quitter la province pour travailler. Pendant ce temps, les compagnies industrielles forestières veulent convertir de plus grandes surfaces des forêts publiques en plantation d'une seule espèce, et ont besoin de subventions publiques pour demeurer rentables. Les gouvernements libéral et conservateur qui se sont succédé se sont pliés aux exigences des vœux des entreprises, ébranlant ainsi la viabilité des boisés privés, les efforts locaux pour établir des forêts communautaires, et l'intégrité écologique de la forêt acadienne qui est maintenant considérée comme en voie de disparition. L'administration d'un Parti vert va :

- Respecter les droits des traités avec les autochtones en ce qui concerne le processus de décision sur les terres de la Couronne.
- Rétablir le statut des lots boisés comme source première d'approvisionnement de bois des moulins.
- Établir un processus public pour déterminer les objectifs de conservation, de protection et d'utilisation des terres de la Couronne.
- Établir un Service des forêts du Nouveau-Brunswick, financé par l'augmentation des droits de coupe, pour gérer les terres de la Couronne selon des objectifs publics, et en supprimant la responsabilité de gestion aux détenteurs de permis.
- Réformer les règles du régime foncier des terres de la Couronne pour créer des forêts communautaires près et à l'intérieur des municipalités et des communautés des Premières nations. Chaque communauté détiendra un permis d'exploitation d'une portion des terres de la Couronne et détiendra l'autorité de contrôler l'utilisation des ressources de la forêt à l'intérieur de son territoire. Les droits de coupe dépassant les coûts de gestion supportés par les Services forestiers du NB resteront dans la communauté.
- Reconnaître l'Alliance pour la foresterie communautaire comme organisme représentatif de l'ensemble des forêts communautaires, admissible à un accès égal aux soutiens gouvernementaux et aux processus de développement des politiques tout comme l'Association des produits de bois du Nouveau-Brunswick et la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick.
- Mettre fin au phénomène des « portes tournantes » des gérants d'industrie qui accèdent à des postes de cadre au ministère des Ressources naturelles et vice versa en exigeant une période d'attente de 3 ans avant d'accepter de tels postes.



6^e thème. Bâtir un système d'énergie durable

Le 29 juillet dernier, citant un rapport fondé sur des données de 160 groupes de recherche provenant de 48 pays, la première page du *Globe and Mail* a déclaré : « Les signes du réchauffement de la Terre sont incontestables ». La nouvelle expliquait que la Terre se réchauffait depuis 50 ans et que la décennie 2000-2009 avait été la plus chaude de l'histoire. Cette année s'annonce comme étant la plus chaude enregistrée. Le résultat de ce réchauffement est une augmentation d'extrêmes climatiques (vagues de chaleur, coups de froid, tempêtes violentes, fortes pluies, sécheresses), augmentation des niveaux de la mer, rétrécissements des glaciers, amincissement des calottes polaires, proliférations de maladies propagées par des insectes, et sérieuses ruptures de la production d'aliments, de l'approvisionnement en eau potable, des habitats fauniques, des écosystèmes marins et des établissements côtiers.

Durant les deux derniers siècles, la combustion du charbon, et puis du pétrole et plus récemment du gaz a entraîné une accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qui est la cause du réchauffement mondial. Que vous le vouliez ou pas, l'avenir ne sera pas comme le passé. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être coupées par au moins 80 pour cent d'ici 2050 si nous voulons éviter les pires conséquences des changements climatiques. Cela signifie que nous devons transformer la façon que nous obtenons et que nous utilisons l'énergie.

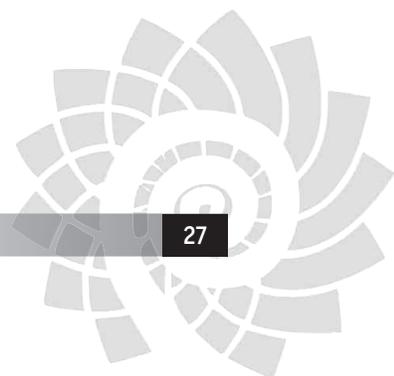
Dans une société durable, l'énergie nucléaire ne peut pas être le remplacement des carburants fossiles. Quand des atomes d'uranium sont séparés à l'intérieur d'un réacteur nucléaire, de dangereuses substances radioactives et chimiques sont créées; certaines d'entre elles n'existaient pas dans la nature et elles demeureront dangereuses pour toutes les formes de vie pendant des centaines de milliers d'années. Un accident sérieux à Pointe-Lepreau rendrait une vaste région inhabitable pendant des siècles. Le Parti vert est d'avis qu'il est inacceptable de placer un tel fardeau sur nos enfants, spécialement quand d'autres choix sont possibles.

Une politique énergétique verte responsable diminuerait rapidement notre empreinte écologique, isolerait les Néobrunswickois contre les futures pointes des prix du pétrole et créerait de la richesse dans les collectivités de la province.

1^{re} priorité. Bâtir un système énergétique vert

Nous avons besoin d'éliminer progressivement nos centrales électriques au pétrole, au charbon et notre centrale nucléaire en utilisant notre Fonds économique de transition pour bâtir un nouveau système énergétique vert. Investir dans l'efficacité de notre consommation actuelle d'énergie est le premier pas à prendre. Selon le rapport de 2010 de la table ronde sur l'entente proposée entre le Nouveau-Brunswick et le Québec (la table ronde Ganong), un investissement annuel de 69 millions de dollars dans seulement l'efficacité énergétique aurait un effet financier de levier de plus de 300 millions de dollars en investissement économique et créerait plus de 3 000 personnes-années d'emploi chaque année. Le gaz naturel, ayant le plus faible contenu de carbone des carburants fossiles, devrait être développé d'une façon qui maximise les avantages à long terme sociaux, économiques et environnementaux pour les Néobrunswickois. Une administration d'un Parti vert va :

- ☑ réduire la demande provinciale d'électricité par un tiers (1 000 mégawatts) par des investissements en rénovations énergétiques, et en programmes non électriques, hors réseau ou sur réseau de distribution intelligent. Les programmes non électriques incorporeraient les carburants ligneux, la géothermie, et les éoliennes pour alimenter le chauffage par convection et de l'eau dans les édifices résidentiels et commerciaux.
- ☑ établir des tarifs préférentiels, soit un prix garanti par kilowattheure pour l'électricité générée avec des sources renouvelables; des tarifs fondés sur un rendement raisonnable sur le capital investi pour encourager le développement de projets énergétiques décentralisés, comme des éoliennes fondées dans les communautés, de petites installations de génération hydraulique, ou alimentées par la biomasse; des installations solaires thermiques ou photovoltaïques, géothermiques ou marémotrices.
- ☑ augmenter la capacité de la centrale de Grand-Sault par 200 MW, afin de servir comme énergie d'appoint pour la génération accrue par des éoliennes.
- ☑ utiliser le gaz naturel comme carburant de transition pour remplacer l'utilisation industrielle de pétrole et d'électricité, pour fournir le chauffage par convection et d'eau, et pour alimenter une installation de cogénération au gaz si nécessaire pour la charge de base électrique à court terme.
- ☑ étudier la faisabilité de construire un gazoduc vers le Nord de la province.
- ☑ exiger l'utilisation de la technologie Caron Saver® développée par la compagnie du Nouveau-Brunswick Atlantic Hydrogen afin de supprimer le carbone et d'autres polluants du gaz naturel avant sa combustion.
- ☑ rejeter toutes propositions d'une nouvelle centrale nucléaire pour une production domestique ou pour l'exportation de son électricité.



2^e priorité. Règlementer Énergie NB et la distribution de gaz naturel

- ☑ ordonner à la Commission de l'énergie et des services publics (CÉSP) de commander une vérification judiciaire indépendante de la rénovation de Pointe-Lepreau pour déterminer les risques financiers et sécuritaires de continuer le projet plutôt que de déclasser immédiatement la centrale et d'amortir les pertes.
- ☑ changer la loi sur l'électricité afin de donner à Énergie NB le mandat public de satisfaire les besoins d'énergie de la province en maximisant l'efficacité et les avantages sociaux tout en minimisant les impacts écologiques.
- ☑ accroître les pouvoirs de la Commission de l'électricité et des services publics (CÉSP) obliger Énergie NB d'être responsable de la réalisation de son mandat.
- ☑ changer la loi de la CÉSP pour lui accorder les pouvoirs réglementaires sur toutes les dépenses en immobilisation (nouvelles centrales électriques, lignes de transmission, systèmes de distribution) et tous les changements de tarif, et pour éliminer les dispositions de dérogation des décisions de la CÉSP.
- ☑ fournir un appui financier qui permet aux organisations sans but lucratif qui satisfont les critères de la CÉSP d'intervenir lors des audiences de la CÉSP.
- ☑ résoudre le problème actuel du monopole de distribution du gaz naturel par lequel Enbridge Gas, une multinationale, peut recouvrir le coût total de ses services au Nouveau-Brunswick de sa clientèle au Nouveau-Brunswick jusqu'à ce qu'elle ait développé sa clientèle de base. La solution de remplacement est de considérer le gaz comme un service public.

7^e thème. Mettre de l'ordre dans nos finances

Le Parti vert soutient le principe de vivre selon nos moyens financiers autant que nos moyens écologiques tout en assurant à tous l'accès aux services publics essentiels et à des vies épanouies. Le système fiscal paye pour ces services publics. Et il devrait aussi faire parvenir les bons signaux relatifs aux objectifs à long terme de développer des collectivités en santé et une économie durable. Notre politique fiscale est conçue pour réaliser ces objectifs.

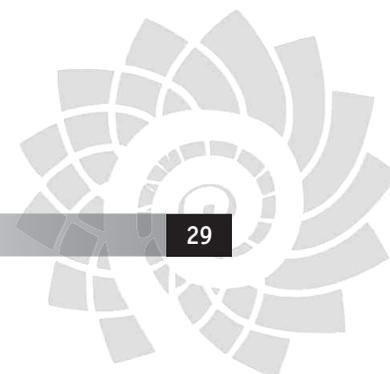
1^{re} priorité. Éliminer le déficit structurel.

Les gouvernements rencontrent certaines années pendant lesquelles ils font des surplus budgétaires et d'autres années pendant lesquelles, à cause de circonstances particulières, ils s'endettent. En général, les années de surplus devraient être plus fréquentes que les années d'endettement et la dette nette devrait être réduite. Ceci n'est possible qu'à deux conditions : (a) le gouvernement conserve son habileté à augmenter les revenus dont il a besoin pour payer les services que la population s'attend à recevoir; et (b) le gouvernement s'assure que les programmes qu'il offre valent leurs coûts.

L'administration libérale actuelle a sérieusement miné la viabilité financière du Nouveau-Brunswick en réduisant de façon spectaculaire le taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés et le taux d'imposition des gros contribuables. Cette pratique reposerait sur la croyance que des taux d'impôt peu élevés attirent des travailleurs qualifiés, des professionnels et des investisseurs étrangers dans la province. Le Parti vert est d'avis que cette théorie est sans fondement et irresponsable, car la recherche démontre que la disponibilité de services publics de haute qualité est plus susceptible de séduire les gens à déménager de ville ou de province.

Les coupures d'impôt record des Libéraux ont retiré plus de 400 millions de dollars (à la fin de 2012) de notre base actuelle de revenus, créant ainsi un déficit structurel plutôt qu'un déficit cyclique. En 2010, le déficit va augmenter de 360 millions de dollars à près de 970 millions de dollars. Nous empruntons de l'argent pour acheter l'épicerie en anticipant des récupérations futures qui sont improbables. Nous avons besoin de prendre des mesures immédiates pour éliminer notre déficit structurel et pour remettre la province sur une base fiscale solide. L'administration d'un Parti vert va :

- réduire les coupures planifiées d'impôt sur les sociétés et les coupes d'impôt des particuliers avec des revenus plus élevés que 40 000\$, rétablissant ainsi des revenus de plus de 400 millions de dollars d'ici 2012.
- va augmenter le seuil de paiement d'impôt à 20 000\$.
- rechercher des façons de s'assurer que les chaînes de magasins qui fonctionnent au Nouveau-Brunswick payent des impôts au Nouveau-Brunswick sur leurs réels profits dans la province.



- ☑ exiger des audits de maximisation des ressources pour chaque ministère et agence gouvernementale toutes les 10 années, en commençant par les administrations de la santé. Les cadres supérieurs seront responsables de réaliser les objectifs spécifiques et sujets à des sanctions lorsque ces objectifs ne sont pas réalisés.
- ☑ exiger des budgets équilibrés de l'administration de la santé et rendre la direction responsable des réalisations.
- ☑ mettre fin à la pratique d'être la banque de dernier recours des industries en faillite.

2^e priorité. Frais, prélèvements et redevances.

- ☑ établir des postes de péage sur la Transcanadienne pour collecter assez de revenus pour couvrir les paiements que le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait présentement aux entreprises privées qui ont construit et qui maintiennent cette autoroute. Nous fournirons une passe annuelle gratuite à tous les conducteurs de véhicules enregistrés au Nouveau-Brunswick pour un poste de péage de leur choix.
- ☑ imposer une taxe santé sur les produits alimentaires qui contiennent des niveaux élevés de sodium, de gras saturés et de sucre/sucrose/fructose; ces revenus collectés seront utilisés pour financer des programmes d'éducation et d'intervention en style de vie salubre.
- ☑ imposer un prélèvement de 10\$ par tonne de carbone sur les importations ou la production de carburants fossiles afin de créer un Fonds économique de transition (voir Bâtir une économie verte).
- ☑ augmenter les droits de coupe et les redevances de location sur les terres de la Couronne pour financer les Services forestiers du Nouveau-Brunswick et pour fournir un rendement au Trésor public.
- ☑ imposer une taxe sur l'épuisement des ressources non renouvelables pour appuyer les travailleurs une fois que l'industrie termine ses opérations.
- ☑ garantir que le régime de redevances sur la production de gaz naturel offre des avantages substantiels au public.

3^e priorité. Incitation à la durabilité et dissuasion.

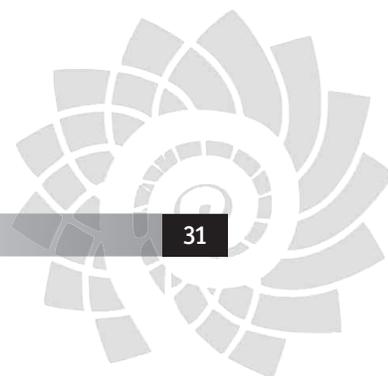
- offrir des encouragements fiscaux aux entreprises qui fournissent des services de garderie sur place, des aliments sains et des installations pour l'exercice, des stationnements pour les vélos, et qui investissent dans les énergies vertes, dans la conception d'édifices et prennent d'autres mesures pour réduire leur empreinte écologique.
- terminer les subventions aux industries énergivores et fortes consommatrices de ressources.

4^e priorité. Estimer ce qui compte et investir dans le long terme.

Nos progrès à titre de province ne sont actuellement mesurés que d'une seule façon : notre produit intérieur brut, ou PIB. Lorsque l'on détermine un PIB, seules les transactions financières comptent. Cet indicateur ne reflète donc pas la véritable valeur ni les coûts de notre économie. La gestion des foyers, le parentage, le bénévolat sont ignorés. La pollution de l'air et de l'eau est également ignorée. L'épuisement de nos capitaux naturels comme les forêts, les sols et les eaux souterraines, et les stocks de poissons apparaît comme de l'argent gagné au lieu de ressources épuisées.

Nous ne saurons véritablement comment nous nous portons lorsque nous commencerons à mesurer les contributions à notre bien-être collectif, et que nous reconnaitrons les coûts à long terme des décisions à court terme. L'administration d'un Parti vert va :

- mettre en place une analyse fondée sur le genre dans le processus de budgétisation provincial pour nous assurer que nos dépenses publiques ont un effet équitable sur tous les Néobrunswickois.
- augmenter ou remplacer le produit intérieur brut (PIB) comme seule mesure des progrès avec une alternative comme l'index du progrès réel qui tient compte de la valeur du travail non rémunéré et des coûts de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution.
- plutôt que réduire les impôts, investir en éducation et en réduction de la pauvreté afin de permettre le développement social et économique à long terme.



Conclusion

La plateforme du Parti vert présente un virage radical des politiques traditionnelles. Elle est fondée sur des principes et établit comme priorité la protection de la population, la prochaine génération et la Terre qui soutient toutes les formes de vie. Argumenter que nous ne pouvons pas nous payer une telle approche équivaut à argumenter que nous ne pouvons pas nous payer l'avenir. Nous n'avons pas le choix de changer de priorités. Le statu quo n'est pas une option.

Le Parti vert possède les gens, l'expertise et l'engagement pour participer à la direction de l'administration du Nouveau-Brunswick pour que ses priorités se réalisent. Changez les politiques du passé en choisissant le parti de l'avenir.

Votez Vert le 27 septembre.

